



[Web général](#)



[Vidéos](#)

TRANSPORTS
Air France : menace de grève d'un syndicat de pilotes

Le Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) d'Air France vient de déposer un préavis de grève pour les 27 et 28 mai afin d'obtenir la « réintégration » d'un ancien pilote de la compagnie, Norbert Jacquet.

[Images / Documents](#)

LA PROMESSE DU HAUT MAGISTRAT J.-M. HAYAT

Jean-Michel Hayat fut président du tribunal de grande instance (TGI) de Paris du 30 juillet 2014 jusqu'au 10 octobre 2019, puis premier président de la cour d'appel de Paris depuis cette date jusqu'à son départ en retraite en juin 2022.

Nota : les tribunaux de grande instance (TGI) sont devenus tribunaux judiciaires (TJ) le 1er janvier 2020.

Par un courriel du 26 novembre 2014 j'ai porté à la connaissance du président du TGI de Paris, Jean-Michel Hayat, un document d'une page au format PDF, limpide, en indiquant en outre un lien vers une page Web présentant des documents sans appel sur le fait que les familles de victimes, parties civiles dans l'enquête sur le drame du vol AF447 Rio-Paris, étaient bernées.

Le **10 décembre 2014** j'ai à nouveau écrit à Jean-Michel Hayat. J'ai rappelé que des parties civiles étaient tenues dans l'ignorance absolue du déroulement de la procédure depuis deux ans, avec quelques précisions sur ce point. J'ai ajouté : « *Elles sont donc dans l'incapacité de former des demandes utiles au regard des faits et des documents en leur possession. Les droits des parties civiles sont bafoués. Le code de procédure pénale est violé.* »

Le président du TGI m'a répondu le même jour. En page 2 du présent PDF figure l'échange de courriels du 10 décembre 2014 avec Jean-Michel Hayat qui m'a indiqué qu'il transmettait au magistrat instructeur afin qu'une réponse me soit apportée en ajoutant « **je veillerai à ce qu'il vous soit répondu** ».

Je n'ai jamais obtenu la moindre réponse de quiconque, ce que j'ai signalé à plusieurs reprises à Jean-Michel Hayat, y compris quand il était premier président de la cour d'appel de Paris.

En page 2 du présent PDF figure également un lien vers un PDF qui présente des documents sur les actes répréhensibles commis par l'avocat Thibault de Montbrial, corrompu par le mis en examen Airbus.

Plus globalement j'attends toujours une réponse de l'Etat (fonctionnaire ou assimilé, agent de l'Etat, dépositaire de l'autorité publique, chargé d'une mission de service public, auxiliaire de justice concourant au service public de la justice...).

/...

Echange de courriels du 10 décembre 2014 avec le président du TGI (devenu TJ) de Paris

Actualités Sport Finance Style People Cinéma Météo Questions/Réponses Flickr Mobile Plus ▾

Tous ▾ Rechercher Recherche dans les mails Rechercher sur le Web Accueil norbert

RE: Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris

RE: Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris Personnes


HAYAT Jean-Michel <Jean-Michel.Hayat@justice.fr> 12/10/14 à 9:13 PM
À norbert jacquet

Monsieur,

à la lecture de votre courrier électronique, je prends acte de votre désarroi.
Je transfère votre mail avec ma réponse au magistrat instructeur en charge de ce dossier pour qu'une réponse vous soit apportée, afin que vous n'ayez pas la perception d'être tenu dans l'ignorance.
Je crois devoir vous préciser par ailleurs, que le président du TGI n'a aucunement accès à la procédure d'information qui est couverte par le secret.

En revanche, je veillerai à ce qu'il vous soit répondu.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

 Jean-Michel HAYAT
Président
Tribunal de grande instance de Paris
4 boulevard du Palais
75055 Paris Cedex 01
Tel : 01 44 32 61 30

De : norbert jacquet [mailto:norbertjacquet@yahoo.fr]
Envoyé : mercredi 10 décembre 2014 09:36
À : HAYAT Jean-Michel
Objet : Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris

Instruction ouverte pour homicides involontaires (accident Airbus Rio-Paris, 1er juin 2009)
N° Parquet : 09.154.0822/1
N° Instruction : 2369/09/52

A l'attention de Monsieur Jean-Michel Hayat, Président du Tribunal de grande instance de Paris

Monsieur le Président,

Des parties civiles dans l'instruction pénale ouverte à la suite de l'accident de l'Airbus Rio-Paris, ayant pour avocat Maître Thibault de Montbrial, ne sont plus informées du déroulement de la procédure en violation du code de procédure pénale. Depuis deux ans elles sont tenues dans l'ignorance. Ces parties civiles ne disposent que des informations partielles et contradictoires délivrées par les médias. Elles ont pu lire que le dossier aurait été soumis à la Chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris. Selon d'autres informations parues dans les médias, l'instruction serait close depuis les premiers jours de juillet. Ces parties civiles n'en savent pas plus. Elles sont donc dans l'incapacité de former des demandes utiles au regard des faits et des documents en leur possession. Les droits des parties civiles sont bafoués. Le code de procédure pénale est violé.

Je crois donc devoir rappeler les documents que j'ai portés à votre connaissance, relatifs à cette tragédie, et les conclusions qui en découlent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Norbert Jacquet

Thibault de Montbrial, avocat corrompu par le mis en examen Airbus

Des documents qui ne laissent aucune place au doute sur la corruption de l'avocat Thibault de Montbrial par le mis en examen Airbus sont présentés dans un PDF de 22 pages (1,48 Mo) :

<http://jacno.com/af447/laf447-rio-paris-et-lavocat-montbrial-norbert-jacquet-18-juillet-2023.pdf>